MAPA 26/21 - Prestations de pharmacovigilance, vigilance et matériovigilance pour les études cliniques promues par le GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences

Questions / Réponses

Conformément à l'article Renseignements complémentaires du Règlement de la Consultation (RC), un candidat a formulé une demande de renseignements complémentaires. Vous trouverez ci-dessous la question et la réponse apportée par le pouvoir adjudicateur.

Question 1 : La prestation doit-elle être exécutée uniquement en présentiel au GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences, au 1 rue Cabanis 75674 ?

Réponse : La prestation n'impose pas une présence d'agent sur site et aucun accueil d'agent de façon permanente n'est possible dans nos locaux. Les réunions pourront se faire en présentiel ou en distanciel selon les demandes de chaque partie

Question 2 : Le CCAP impose une garantie d'assurance illimitée pour les dommages corporels. Le pouvoir adjudicateur pourrait-il reconsidérer cette exigence et accepter une assurance RCP plafonnée, en précisant le montant minimal de garantie ?

Réponse :

Question 3 : Bonjour, Pouvez-vous me confirmer que le montant maximal du marché est de 180 000 euros HT pour 4 ans et non 180 000 euros par an pendant 4 ans? Cordialement

Réponse : Le montant du marché est bien 180 000 € pour quatre années. Ce qui fait un montant de 45 000 € par année pour ce Marché A Procédure Adaptée.